

Règlement intérieur

Virtual Xperience se réserve le droit de demander une caution avant toute utilisation du matériel et ce avant toute prestation, si elle ne le fait pas au départ, elle peut vous réclamer de payer les dommages aux équipements et matériel sur le champ si elle juge que vous avez détérioré son matériel ou ses équipements ou en enfreignant les règles de sécurité et d'utilisation .

Virtual Xperience se réserve le droit de refuser le jeu et d'expulser, sans remboursement de la prestation, tout contrevenant au bon usage du matériel et au respect des règles de sécurité édictées lors du briefing avant la partie, notamment qu'il est interdit durant les expériences de réalité virtuelle :

- de courir
- d'avoir des contacts physiques
- de ramper au sol
- d'être brutal avec l'ensemble du matériel
- de mettre ou d'enlever son casque, qui sera fait par le game master.

Dans un but de sécurité, l'établissement peut refuser l'accès :

- à une personne arrivant en état d'ébriété
- à un mineur, non, accompagné
- à toute personne qui a antérieurement créé un trouble.

La nourriture et boissons extérieures sont interdites au sein de Virtual Xperience.

Virtual Xperience vous informe des règles du jeu avant les parties lors du briefing et notamment des règles de sécurité, un écran vidéo pouvant aussi diffuser ces règles. Par conséquent, elle ne saurait être responsable en cas de blessures par non-respect de ces règles élémentaires de sécurité, ou d'utilisation inappropriée du matériel.

La réalité virtuelle étant déconseillée à certaines personnes, Virtual Xperience dégage toute responsabilité vis-à-vis des personnes atteintes de pathologie telle qu'insuffisance respiratoire, port d'un pace-maker, asthme, épilepsie ainsi qu'aux femmes enceintes, une bonne condition physique normale est conseillée à la pratique de ce loisir.

Virtual Xperience dégage toute responsabilité en cas de blessures dû au non-respect des règles de sécurité, par exemple : si deux tiers se rencontrent et se blessent entre eux, les responsabilités civiles de chaque tiers devront se mettre en œuvre et nullement celle de Virtual Xperience.

Mesures de sécurité

Le visiteur s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité (contractuelles, orales ou écrites) qui lui sont données afin de participer aux expériences. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du site.

Des casiers sont mis à disposition des utilisateurs ayant réservé une ou plusieurs expériences. Toute autre utilisation des casiers est interdite. Par mesure de sécurité, la direction procède à une inspection quotidienne des casiers avant la fermeture de l'établissement et décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation qui pourrait survenir.

Sorties de secours

Il est formellement interdit de bloquer l'accès aux issues de secours, qui doivent impérativement rester dégagées en toute circonstance.

Les sorties de secours ne doivent être utilisées qu'en cas de situations exceptionnelles rendant l'évacuation nécessaire.

Surveillance

Afin de protéger les visiteurs, nos sites sont sous vidéo surveillance 24h/24 et 7j/7. La Direction se réserve le droit de conserver les vidéos de surveillance durant la durée légale autorisée qui est de 30 jours.

Pour rappel, le non-respect par les clients des règles de sécurité donnera lieu à une exclusion immédiate de chez Virtual Xperience, aucun remboursement ou avoir ni compensation financière ne pourra avoir lieu et même si des sessions de Virtual Xperience restent à jouer, Virtual Xperience conservera les sommes d'argent au titre du préjudice et des frais/temps perdu à exclure le contrevenant.